

## **Question écrite de Kattrin Jadin au Ministre des Entreprises publiques concernant le suivi des investissements pour la sécurité du rail**

**Dépôt:** 22/10/2013

**Question:** Vous avez récemment annoncé votre intention de désigner un bureau indépendant spécialisé pour faire un audit sur l'implémentation par Infrabel et la SNCB du masterplan de sécurisation du rail. Vous souhaitez évaluer l'efficacité de la sécurisation du rail au regard des difficultés budgétaires auquel le fédéral est confronté: le bureau devra ainsi veiller à la qualité de la conception et de l'exécution de ce type de projets, au respect des délais et à l'optimisation du rapport coûts-bénéfices pour atteindre les objectifs de la conclusion de la "Commission Buizingen". 1. a) Quelles sont les raisons qui vous ont mené à la décision de mettre sur pied un tel audit? b) L'intervention d'un bureau indépendant sera-t-elle un "plus" dans le renforcement de la sécurité du rail belge? c) Sur quels points? 2. a) Dans quels délais cet audit sera-t-il réalisé? b) Le Parlement sera-t-il informé des conclusions du bureau indépendant désigné? 3. a) Quelles seront les conséquences de cette décision en matière de calendrier? b) Cet audit ne risque-t-il pas d'alourdir et de ralentir le processus de la sécurisation du rail? c) Les objectifs édictés par la Commission Buizingen seront-ils toujours atteints en 2023?

**Réponse:** 1. La mise en place d'un suivi des investissements en matière de sécurité réalisé par un bureau de conseil indépendant et compétent a été approuvée par le Conseil des ministres du 19 juillet 2013 conjointement au plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2013-2025 de l'ex-Groupe SNCB. Dans ce PPI, les investissements liés à la sécurité représentent plus de 5,2 milliards d'euro, soit près de 20 % du budget total. L'importance de ces montants et le cadre budgétaire actuel nécessitent d'autant plus de s'assurer que les investissements consentis sont bien en phase avec les objectifs de sécurité à atteindre. Étant donné la complexité de cette matière et pour en objectiver l'analyse, l'appel à un bureau d'experts indépendant semble être un choix judicieux. Ce n'est pas une première et de son côté, Infrabel avait déjà fait appel à l'Ecole Polytechnique de Lausanne pour analyser l'état de son réseau et déterminer ses priorités d'investissements. 2. a) Le SPF Mobilité Transport est chargé de rédiger le cahier des charges et de suivre l'exécution de ce marché qui sera lancé en 2014. L'objectif visé est de mettre un maximum d'efforts dès le début de l'étude afin d'aboutir rapidement à des résultats. Le calendrier précis du déroulement de ce marché n'est pas encore défini. b) à 3. Cette étude doit renforcer la sécurité du rail en évitant tout ralentissement de son déploiement. Il me paraît indispensable que le Parlement soit tenu informé des résultats qui découleront de cette étude.